

Objet: EP / ECONOMIE D ENERGIES BOURG ET VILLAGES - 2022_042

Séance du mercredi 19 octobre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Christelle CHAUVET

Absents: Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3600 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 21/10/2022
et publication ou notification du 24/10/2022

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

